



DOSSIER D'INSCRIPTION 2021 - 2022

CANTINE/ACCUEIL PÉRICOLAIRE matin-soir/CENTRE DE LOISIRS
(1 dossier par famille + 1 fiche de renseignements par enfant)

1ère inscription Renouvellement d'inscription

à retourner pour le 17 juin 2021

au Service Monétique
CCEJR - 2, rue des Hêtres pourpres
91580 ETRECHY
(en aucun cas à l'école ou au centre de loisirs)

RESPONSABLES LEGAUX

Situation de famille : marié(e) pacsé(e) vie maritale recomposé(e) divorcé(e) monoparentale garde alternée

N° allocataire CAF : ou régime M.S.A personnel CC

M./Mme/Mlle :

Adresse :

Code postal : Ville :

@ courriel : (en majuscule SVP)

ATTENTION : LA CORRESPONDANCE (tarification, notification du quotient familial, nouveaux codes d'accès ...) **SE FERA PAR COURRIEL**

domicile : portable 1 :

portable 2 :

portable pour réception SMS:

ATTENTION :

Je souhaite recevoir ma facture :

- sur mon portail famille
- envoi d'un SMS quand facture disponible
- par voie postale (*privilégiez les envois par SMS et le paiement sur portail SVP*)

ENFANTS A CHARGE FISCALE (tout enfant vivant au foyer)

Nom et prénom des ENFANTS	Né(e) le :	Inscriptions en septembre 2021 (préciser le lieu du centre)					
		NOM école	classe	cantine		périsco	centre
				unité	FORF		

Le **forfait** annuel est un engagement sur la durée de l'année scolaire, il est facturé tous les mois, de septembre à juin inclus. Aucun changement en cours d'année ne sera possible. **Le remboursement des absences de l'enfant est possible à partir d'une journée à condition de produire obligatoirement un certificat médical envoyé sous 5 jours au service monétique.** Lors de sorties scolaires les repas sont également décomptés.

IMPORTANT : les modalités de réservation ou annulation pour les repas au restaurant scolaire changent à partir de la rentrée scolaire 2021, voir l'encadré en page 3

Je suis informé(e) que l'inscription de mon (mes) enfant(s) prendra effet une fois le dossier retourné complet.

Je souhaite faire calculer mon quotient familial, je joins mon avis d'imposition **2020 sur 2019**

Je suis informé(e) que la tarification MAXIMALE (T7) sera appliquée **sans aucune rétroactivité** si l'avis d'imposition n'est pas joint au dossier.

Date et signature des responsables légaux :

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

N° de compte famille :

Tranche :

Revenus du foyer	Déclarant 1	Déclarant 2	Total annuel
Total salaires et assimilés (avant abattement)			
Autres revenus			
Pensions alimentaires (+ ou -)			

Total des revenus annuels du foyer

Dossier reçu le :
traité par :

Nombre de personnes fiscalement à charge
Quotient Familial

PIÈCES A JOINDRE POUR TOUTE INSCRIPTION OU RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

documents en gras obligatoires pour renouvellement, en grisé pour nouvelles inscriptions

- Fiche de renseignements de chaque enfant inscrit (1 fiche par enfant)**
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois**
- Attestation d'assurance responsabilité civile (si 1ère inscription ou modification)
- Numéro d'allocataire CAF (si 1ère inscription ou modification)
- Jugement de divorce/rupture de PACS
- Avis d'imposition 2020 sur revenus 2019 (des 2 conjoints, dans sa totalité)**
- Photocopie des livrets de famille des enfants à charge (si 1ère inscription ou modification)

CAS PARTICULIERS

PIÈCES A JOINDRE POUR FAMILLES MONOPARENTALES

- Avis d'imposition 2020 sur revenus 2019 **avec lettre "T" obligatoire (dans cas particulier)**
- En cas de séparation récente, fournir obligatoirement un justificatif de domicile de l'autre parent.
- 3 dernières attestations de paiement des allocations CAF + bulletin de situation indiquant "isolé depuis le..."
- Photocopie des livrets de famille des enfants à charge (si 1ère inscription ou modification)
- Jugement de divorce dans son intégralité ou attestation sur l'honneur en cas de séparation sans jugement de divorce

PIÈCES A JOINDRE POUR FAMILLES EN GARDE ALTERNÉE

- Jugement de divorce attestant de la garde et de la pension alimentaire /ou en cas de séparation
- attestation sur l'honneur **signée des 2 parents** demandant la mise en place de la garde alternée
- Justificatif de domicile des deux parents
- impôts des 2 parents + nouveaux conjoints
- calendrier de garde sur l'année scolaire en cours , stabiloté de 2 couleurs différentes pour identifier les "semaines père" des " semaines mère" et **signé obligatoirement par les 2 parents . Sans ce calendrier, la garde alternée ne pourra pas être mise en place.**

ATTENTION : aucun changement de calendrier ne sera possible en cours d'année.

PIÈCES A JOINDRE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL RATTACHÉ A LA CC

- Attestation de l'employeur précisant la nature de l'emploi, la date d'entrée en collectivité et le taux d'activité**

"les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la CCEJR afin de constituer le dossier d'inscription de votre enfant dans les structures d'accueil de loisirs et de vous appliquer une tarification adaptée en fonction de votre situation familiale. Collectées par la CCEJR et destinées à son service monétique et aux différentes structures d'accueil concernées, elles sont conservées pendant 10 ans. La base juridique du traitement est le contrat. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la Protection des Données personnelles de la collectivité par courriel à dpd@cigversailles.fr . Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits "informatique et libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL".

MODALITÉS POUR LA RÉSERVATION OU L'ANNULATION DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

A compter de la rentrée 2021, la réservation ou l'annulation des repas au restaurant scolaire (hors forfait) est **obligatoire**, via le portail famille, dans les délais suivants :

Réservation ou annulation :

jusqu'au mercredi (23h59) pour les repas de la semaine suivante.

Tout repas ou temps d'accueil réservé est dû (sauf justificatif médical sous 5 jours à monetique@ccejr.org)

Des pénalités seront applicables en l'absence de réservation ou en dehors des limites de réservation.

Ces pénalités ne s'appliqueront pas pour les parents dont la profession implique de ne pas connaître leur planning de travail à l'avance :

Personnel hospitalier, pompier, personnel pénitencier, autres professions ne disposant pas d'un emploi du temps fixe.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES QUE VOUS SOUHAITEZ PRÉCISER :

DÉMARCHES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE (VOS) ENFANT(S)

L'inscription est annuelle et doit être renouvelée chaque année scolaire

A noter : **1 seul dossier par famille**

Par exemple pour une famille de 3 enfants :

faire 1 dossier + 3 fiches de renseignements, et non 3 dossiers différents.

[Retour de ce dossier](#)

AVANT LE 17 juin 2021

Au service Monetique de la Communauté de Communes, par courrier, dans la boîte aux lettres, en main propre ou par mail *.

CCEJR - Service monétique

2, rue des Hêtres pourpres - 91580 ETRECHY.

Madame GLEDEL-FEUVRET et Madame PERRAILLON - 01.83.63.88.40 / 01.83.63.88.39

monetique@ccejr.org pour toute demande

inscriptions@ccejr.org * pour envoyer les dossiers et fiches de renseignements

Ouverture :

du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

www.entrejuineetrenarde.org